

SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 avril 2025

Date de convocation : jeudi 3 avril 2025

Délibération n° CC_2025_58
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 43

Votants : 50

Pouvoirs :

M. Gérard PERRIN à M. Bernard COMBEAU,
Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE,
M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M.
Joseph DE MINIAC à M. Pierre TUAL, M.
Jérôme GARDELLE à M. Pascal GILLARD, M.
Pierre DIETZ à M. Alexandre GRENOT, Mme
Véronique TORCHUT à Mme Véronique
ABELIN-DRAPRON

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Budget annexe ZA La Sauzaie - Budget
Primitif 2025

Le 9 avril 2025, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. David MUSSEAU, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Pascal GILLARD, M. Laurent MICHAUD, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, Mme Marie-Joëlle EMON, M. Thierry DEMOULIN, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Bernard COMBEAU, Mme Sylvie BEGIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Sabrina CHABOREL, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL

Excusés :

Mme Aurore DESCHAMPS, M. Gaby TOUZINAUD, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Martine MIRANDE, M. Rémy CATROU, M. Philippe CREACHCADEC, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Céline VIOLLET, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET, M. Dominique FAYS

Secrétaire de séance : M. David MUSSEAU

RAPPORT

Le rapporteur, Monsieur Philippe CALLAUD, rappelle que le Budget primitif 2025 s'inscrit dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au Conseil Communautaire du 12 mars dernier, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget annexe « ZA La Sauzaie » de Saintes Grandes Rives l'Agglo, établi en M 57, est proposé au vote par nature et par chapitre, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de ses articles L.2312-3 et R.2312-1.

Plusieurs activités sont gérées sous forme de budgets annexes ; leur vote est proposé par chapitre.

La date limite de vote des budgets primitifs des collectivités territoriales est fixée au 15 avril 2025 (article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales). Le budget principal et ses budgets annexes doivent être adoptés au cours de la même séance, en vertu du principe d'unité budgétaire.

Ces budgets comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1, L. 2312-3, L. 5211-36, L. 1612-2, R.2312-1 R. 2311-1 et R. 5211-14,

Vu la délibération n°CC_2025_3 du Conseil Communautaire en date du 12 mars 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025 et du débat intervenu,

Considérant l'avis de la commission des finances du 02 avril 2025,

Considérant le rapport de présentation du budget primitif du Budget annexe « ZA La Sauzaie » repris ci-dessous,

Ce budget reprend les éléments du débat d'orientations budgétaires du 12 mars 2025 et les derniers ajustements budgétaires.

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Total Budgété 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	213 862,06	47 000,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	446 509,38	521 176,23
DEPENSES FONCTIONNEMENT	660 371,44	568 176,23
DRF	213 862,06	47 000,00
Chapitre 002 - Résultat reporté de fonctionnement	191 862,06	0,00
Chapitre 70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	404 960,00	235 000,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 549,38	333 176,23
RECETTES FONCTIONNEMENT	660 371,44	568 176,23
RRF Exercice	596 822,06	235 000,00

Les dépenses réelles s'élèvent à 47 000,00 € et correspondent à :

- o 2 000,00 € de frais de Géomètres ;
- o 25 000,00 € pour des travaux de déplacements des réseaux ;
- o 20 000,00 € de travaux prévisionnels.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 521 176,23 € et correspondent à la reprise du stock initial au 1^{er} janvier.

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- o La vente de terrains pour 235 000,00 € (art 7015) ;
- o Les écritures d'ordre de constatation du stock final au 31 décembre pour 333 176,23 €.

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

	Total Budgété 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement	520 103,79	521 176,23
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 549,38	333 176,23
DEPENSES INVESTISSEMENT	583 653,17	854 352,46
DRI	520 103,79	521 176,23

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	191 862,06
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	137 143,79	141 314,17
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	446 509,38	521 176,23
RECETTES INVESTISSEMENT	583 653,17	854 352,46
RRI	137 143,79	333 176,23

Les dépenses comprennent :

- o 521 176,23 € de déficit d'investissement reporté ;
- o Les écritures d'ordre de constatation du stock final au 31 décembre pour 333 176,23 €.

Les recettes comprennent :

- o 191 862,06 € qui correspondent à l'affectation du résultat de fonctionnement qui vient couvrir partiellement le besoin de financement de la section d'investissement (art. 1068)
- o 141 314,17 € pour un emprunt prévisionnel (art. 1641) ;
- o Les écritures d'ordre de reprise du stock initial au 1er janvier pour 521 176,23 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'adopter** le budget primitif 2025 du Budget annexe « ZA La Sauzaie » par chapitre, pour la section de fonctionnement et par opérations et chapitres pour la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de cette proposition par :

- 50 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

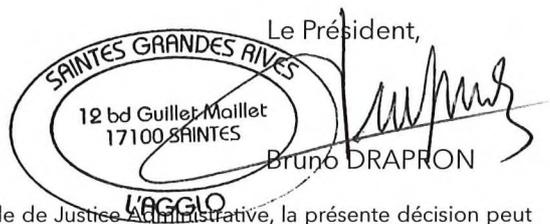
Le secrétaire de séance

M. David MUSSEAU

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.